



Séance Plénière du CHSCT du NORD
27 mai 2020

Madame la Présidente,

Bruno LEMAIRE a déclaré ce lundi 25 mai : "le déconfinement a été réussi !"

Alors que :

- les scientifiques ne se prononcent toujours pas
- que le nombre d'admissions aux urgences et de malade en réanimation ne baisse que légèrement
- que chaque jour le nombre de décès s'allonge

Pensez-vous, Monsieur LEMAIRE, que les familles endeuillées partagent ce même constat ?

Le déconfinement, amorcé pour les seules raisons économiques, se fait au détriment de la santé ! C'est inacceptable ! Tourner la page trop vite est une erreur !

Toujours en cette période de « déconfinement », les aspirations des personnels et des directions vont dans le sens de la reprise de l'activité, mais dans un contexte pandémique toujours incertain et anxiogène. Solidaires Finances rappelle que « déconfinement », ne dit pas retour à l'activité de tous les collègues !

Il s'agit de ne pas agir dans la précipitation. Les directions doivent donc, si besoin, prolonger la période de PCA le temps de la mise en œuvre concrète de mesure de sécurité et ceci autant que nécessaire. Les mesures prises doivent respecter les 9 principes hiérarchisés de prévention (art. L4121-2 du Code du travail) c'est-à-dire, en premier lieu éviter les risques mais également, prévoir comme le texte le mentionne « les mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle et donner les instructions appropriées aux travailleurs ».

La santé, une priorité absolue

La santé des agents restent la priorité absolue. La pandémie de Covid-19 est toujours en cours, et malheureusement personne n'en connaît vraiment ni les limites, ni les conséquences sur le long terme.

La période n'exempte pas les directeurs de leurs obligations de garantir par tous les moyens la santé des personnels. Qu'il s'agisse de masques, de gel hydroalcoolique, lingettes, autres matériels, il se doit de nous être fournis. Solidaires Finances rappelle que si la mise à disposition d'équipement de protection individuelle (EPI) est nécessaire comme le rappel des consignes et des instructions appropriées, ces mesures s'inscrivent dans la mise en œuvre du dernier des principes de prévention à mettre en place quand on ne peut pas faire cesser ou éviter le risque.

En cette période, le nettoyage des locaux revêt une importance particulière. C'est pourquoi Solidaires Finances exige que soit maintenu et contrôlé régulièrement le nettoyage des locaux approfondi, conformément aux préconisations du ministère du Travail et du Secrétariat Général. Une attention particulière doit être portée aux sanitaires et aux véhicules de service.

Pour Solidaires Finances le travail par rotation doit également être maintenu afin de limiter le présentiel, et ainsi éviter l'exposition des agents aux risques.

Solidaires Finances exige la plus stricte limitation de l'accueil physique aux cas de nécessité absolue et dans des locaux reconfigurés. Le meilleur moyen d'éviter le risque réside dans le fait de ne pas ouvrir l'accueil physique et de continuer à renseigner par voie dématérialisée ou au téléphone. Il conviendra donc de bien insister auprès de l'ensemble des personnels pour rappeler comme l'indique le PRA que l'accueil physique sur rendez-vous ne doit être organisé qu'en cas d'absolue nécessité et donc à titre très très exceptionnel !

De plus, nous attirons votre attention sur la qualité des plexiglas installés à la DRFIP Nord. Pour Solidaires Finances, ces plexiglas sont inadaptés, peu fiables et de mauvaise qualité (ce qui pose la question de leur durée de vie). Dans ce contexte, Solidaires Finances demande la mise en place de visites CHSCT en comité restreint afin de vérifier la bonne mise en place de toutes les mesures de préventions ainsi que de sécurité des agents. Un calendrier de visites doit être fixé pendant cette instance.

Le télétravail maintenu et adapté

Le message du gouvernement et de nos ministres est clair : le télétravail doit être maintenu et privilégié pourtant le PRA se traduit par un taux d'agents en présence plus élevé que dans le cadre du PCA !

Avec le confinement, le développement de ce mode de travail a fait l'objet d'un consensus entre l'administration et les représentants des personnels avec, s'agissant de Solidaires Finances, pour seul objectif de limiter les agents en présentiel.

Solidaires Finances insiste sur le fait que le 1er des principes à respecter et à mettre en œuvre réside dans le fait d'éviter le risque et de le supprimer. C'est dans ce sens qu'il nous semble impératif de maintenir le télétravail et un présentiel le plus réduit possible dans les services.

La période de confinement a vu se développer, dans l'urgence, un mode de travail qui était utilisé de façon ponctuelle, et encadré sur la base de trois principes fondamentaux : le volontariat, la pendularité et la réversibilité. Nous estimons cependant que la période ne doit pas être utilisée comme un précédent pour un élargissement, sans contrôle et sans garantie, d'une nouvelle forme de travail axée autour du télétravail et du travail à distance. Un bilan revenant sur sa mise en œuvre et ses conséquences est un préalable indispensable à tout dialogue sur l'organisation du travail.

Conditions de travail

La priorité absolue reste la santé des agents et des usagers. En la matière, le rôle des CHSCT est central. Nos exigences vont au-delà des gestes barrières. Les administrations doivent, par tous les moyens, garantir la santé des agents dont elles sont responsables.

Il faut renforcer les moyens pour assurer une protection des agents. Nous devons être particulièrement vigilants à la stricte application des mesures de prévention et de protection des agents.

Le taux d'agents présents ne doit pas être dicté par la volonté de reprendre une activité normale dans des conditions qui restent anormales. Il est hors de question que le management, opéré sur la base des indicateurs et autres objectifs, reste structurant de l'organisation du travail, et du niveau d'activité, au prétexte qu'on peut assumer les 3 priorités du PRA.

Il faut donc abandonner purement et simplement les objectifs fixés en 2020. (ce qui est le cas à la Dircofi Nord)

Par ailleurs, un agent qui présente des symptômes doit faire l'objet d'un test. Il en va de même des personnes « contacts ». Il est bien entendu hors de question de faire revenir les collègues identifiés comme les plus « vulnérables » selon les critères définis par le Haut Conseil de la santé publique. Dans ce cadre, l'avis du médecin de prévention en tant que professionnel de santé au travail est pour nous incontournable. Il en va de même pour les conjoints des personnes vulnérables.

Pour Solidaires Finances il convient de veiller particulièrement sur les conditions de travail des télétravailleurs et d'assurer un contact régulier pour réduire l'isolement, porter une attention particulière à leur charge de travail (surcharge ou sous-charge), connaître leurs difficultés éventuelles au regard de leurs conditions matérielles de travail, de l'accès aux informations nécessaires à l'activité, des contacts avec l'encadrant de proximité et les collègues...

Droits des agents

Solidaires Finances exige le maintien des ASA gardes d'enfants aussi longtemps que la scolarisation partielle et/ou l'absence de moyens de garde accessibles le rendent nécessaire.

Certains principes mis en œuvre pendant la phase écoulée doivent demeurer pour accompagner cette reprise progressive. Pendant un temps, probablement long, l'activité de nos administrations ne sera pas «normale» ; elle ne peut l'être dans la période qui s'ouvre. Les agents ne doivent aucunement être victimes de la situation. Le principe fondamental est clair : aucun agent ne doit voir ses droits à congés, ni ses droits sociaux (temps de travail par exemple), remis en cause d'une quelconque manière.

La DG ne s'est, à ce stade, engagée sur rien en termes de garanties. Rien n'indique qu'elle le fera, laissant aux directions et services locaux le soin d'apprécier l'application de la nécessité de service. Il en est de même en ce qui concerne la mise en œuvre de l'ordonnance "congés et ARTT". Son application, qui était attendue comme "mesurée", ne l'est qu'à la marge. Elle va toucher de plein fouet tous les agents qui n'étaient pas équipés pour télétravailler à l'origine.

Il en va de même pour les reports de congés 2019 qui selon les dires de Mr. Dussopt, il a fait tout ce qu'il a pu pour sauver ces congés, mais la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) a décidé que la date de péremption restait le 3 mai. Ça doit être ce que la DG appelle faire preuve de reconnaissance mesurée envers les agents ! Encore jusqu'à 5 jours de plus perdus pour certains...

Solidaires Finances demande, à minima, à l'administration, d'admettre la date du 10 juillet(fin actuelle de la période d'urgence sanitaire) comme celle du retour normal au service (ce qui sera le cas pour bon nombre d'agents), et par conséquent que celles et ceux qui souhaiteraient déposer des congés annuels durant cette période, du 11 mai au 10 juillet, voient ces jours déduits de ceux qu'impose l'ordonnance

Enfin, cette période à montrer l'importance des services publics et cela partout sur le territoire. C'est pourquoi il convient désormais de les renforcer! Ainsi, les représentants de Solidaires Finances demandent l'arrêt de toutes les réformes en cours ainsi que l'arrêt des suppressions d'emplois.